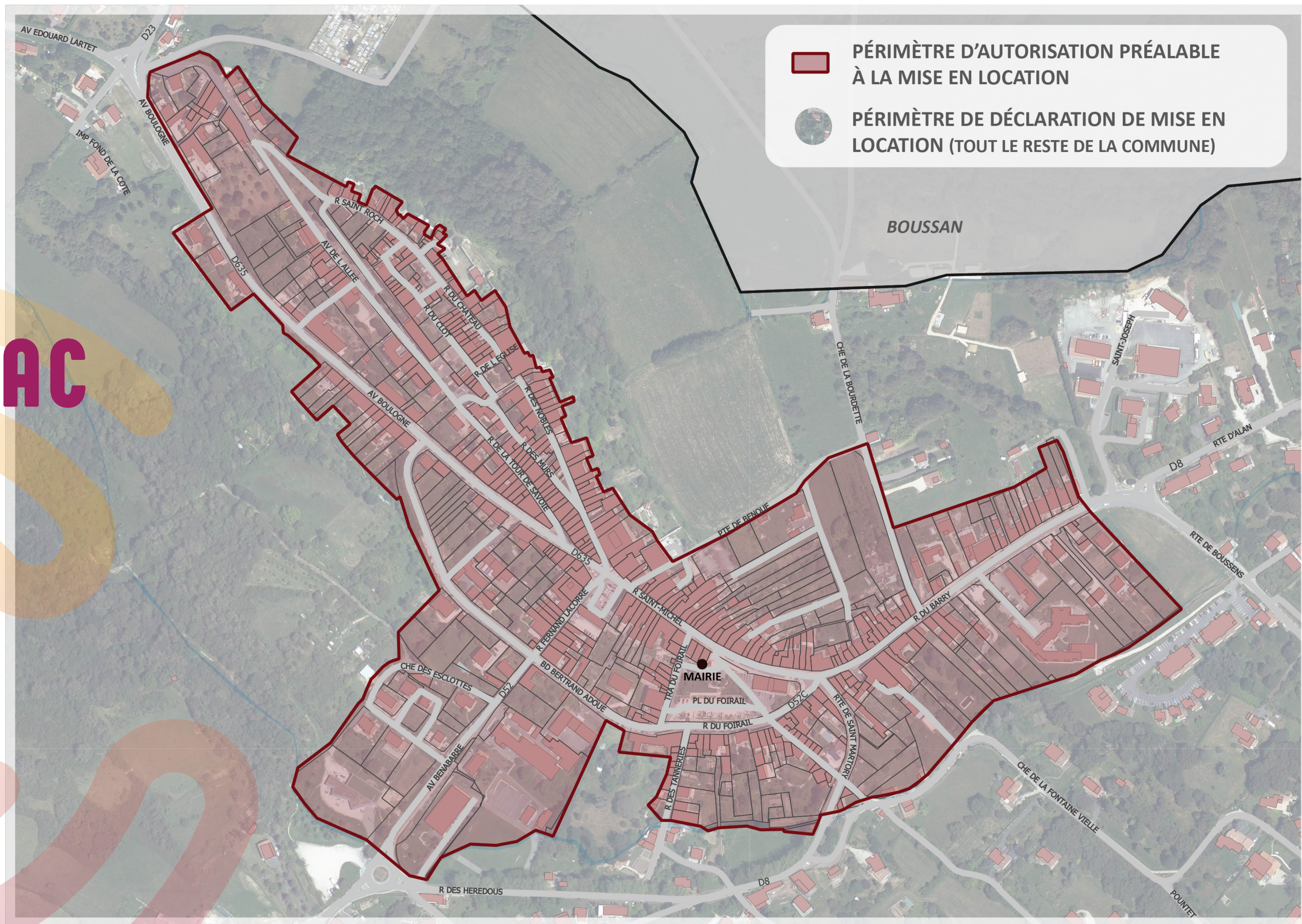


AURIGNAC



- PÉRIMÈTRE D'AUTORISATION PRÉALABLE À LA MISE EN LOCATION
- PÉRIMÈTRE DE DÉCLARATION DE MISE EN LOCATION (TOUT LE RESTE DE LA COMMUNE)

Rues et adresses concernées par le régime d'autorisation préalable à la mise en location

- Boulevard Bertrand Adoue
- Rue du Foirail
- Traverse du foirail
- Rue des murs
- Rue de la Tour de Savoie
- Rue de l'allée
- Avenue de Boulogne
- Rue des Nobles
- Place de la Mairie
- Rue Saint-Michel
- Rue de l'église
- Ruelle du Plateau
- Place des Oules
- Rue du Barry
- Impasse du Barry
- Rue Fernand Lacorre
- Impasse des Combattants AFN 1952-1962
- Avenue de Benabarre (du 1 au 3 et du 2 au 12)
- Impasse des Esclottes
- Chemin des Esclottes
- Rue des Tanneries (du 1 au 15 et du 2 au 12)
- Route de Saint-Martory (du 1 au 17 et du 2 au 14)
- Rue du château
- Place Madrid
- Rue du Clôt
- Rue Traversière
- Quartier Fond de la côte
- Ruelle Fond de la côte
- Rue Saint-Roch
- Impasse des Remparts

- Rue Porte de Benque
- Chemin des Oulès
- Chemin de la Bourdette (du 1 au 151 et du 2 à 80)
- Rue de la Poste
- Rue de la Fontaine vieille

Le reste de la commune est concerné par le régime de la déclaration de mise en location